



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et
de l'appui territorial**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative aux demandes d'autorisations de recherche de gîte géothermique à basse température et d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Nanterre présentée par la société SCCV Astre dans le cadre du projet « Arboretum ».

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2021-128 du 16 septembre 2021, il sera procédé, **du lundi 4 octobre 2021 à 9h au vendredi 5 novembre 2021 à 17h inclus**, soit pendant une durée de 33 jours consécutifs, à une enquête publique consécutive aux demandes présentées par la société SCCV Astre d'autorisations de recherche de gîtes géothermiques à basse température et d'ouverture de travaux miniers.

Le périmètre de recherche concerne la commune de Nanterre.

Par décision du 26 août 2021, madame la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise a désigné monsieur Adrien Boros, ingénieur architecte en retraite, comme commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public avec le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête permettant à chacun de consigner ses observations éventuelles et propositions, lors des 5 permanences qu'il assurera en mairie de Nanterre – direction de l'environnement – Tour A – 6^{ème} étage – 88-118 rue du 8 mai 1945, aux jours et horaires suivants :

- mercredi 6 octobre 2021, de 9 h à 12h ;
- lundi 11 octobre 2021, de 13h30 à 17h ;
- samedi 23 octobre 2021, de 9h à 12h ;
- jeudi 28 octobre 2021, de 16h30 à 19h30 ;
- jeudi 4 novembre 2021, de 13h30 à 17h.

De plus, il se tiendra à la disposition du public lors de permanences téléphoniques de trente minutes, à réserver par le biais du site dédié à l'enquête publique <http://geothermie-arboretum-nanterre.enquetepublique.net>, dans les créneaux indiqués ci-dessous :

- lundi 18 octobre 2021, de 9h à 12h et de 15h à 18h.

Le siège de l'enquête publique est fixé en mairie de Nanterre à l'adresse susmentionnée. Le public pourra y envoyer ses observations et propositions par voie postale à l'attention du commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête contenant notamment l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse à cet avis sera mis à disposition du public, **du lundi 4 octobre 2021 au vendredi 5 novembre 2021 inclus** aux jours et aux heures d'ouverture habituelle de la mairie de Nanterre, du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 13h30 à 17h.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également envoyer ses observations et propositions par voie électronique sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

geothermie-arboretum-nanterre@enquetepublique.net

Ainsi que sur la boîte fonctionnelle de la préfecture :

pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr

Dans les mêmes conditions de durée, les pièces du dossier seront également mises à disposition du public sur le site internet suivant :

<http://geothermie-arboretum-nanterre.enquetepublique.net>

Ainsi que sur le site internet de la préfecture :

<https://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Enquetes-publiques-2021-projets/NANTERRE>

Et sur la plateforme dédiée du ministère de la transition écologique :

<https://www.projets-environnement.gouv.fr>

Le dossier sera en outre consultable sur un poste informatique situé dans les locaux de la mairie de Nanterre.

A l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Il transmettra ensuite au préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions à la présidente du tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis au maire de Nanterre pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Ces documents le seront aussi au bureau de l'environnement de la préfecture et seront en outre consultables sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine pendant un an.

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département des Hauts-de-Seine.

Dans les mêmes conditions, cet avis sera publié sur le site internet de la préfecture des Hauts-de-Seine.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur la commune de Nanterre, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, le demandeur procédera à l'affichage du même avis sur les lieux prévus pour la réalisation des travaux.

Les demandes déposées donneront lieu à des décisions d'autorisation assorties du respect de prescriptions ou de refus, prises par arrêté du préfet des Hauts-de-Seine.

Des informations sur le présent projet peuvent être demandées au responsable du projet :

Bastien Mazeau
Directeur de programme
WO2
Tour Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 Paris Cedex 15
b.mazeau@wo2.com